Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260907-2026_092-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 7 Septembre 2026

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/09/2026.
L'an 2026, le 7 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/09/2026.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **14/09/2026**

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAREL Aude à M. HARDÉ Vincent, Mme DESCAMPS Catherine à M. BEUCHET Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE DEUN Solen

DÉLIBÉRATION 2026 -092 — ZAC de la Houltais (tranches 1 et 2) - Rétrocession d'équipements communs à la Commune

Rapporteur : Mme GOGUET, Adjoint à l'urbanisme, aux logements et au développement économique et commercial

La société OCDL-LOCOSA (Groupe Giboire), via la conclusion d'une concession d'aménagement, s'est vu confier la réalisation de l'opération d'aménagement d'une ZAC multisites sur les secteurs de la Houltais et du Placis Verdys, faisant chacun d'eux l'objet de plusieurs tranches de travaux, en adéquation avec le calendrier de commercialisation de l'opération. La concession d'aménagement prévoit entre autres la rétrocession aux collectivité compétentes des ouvrages réalisés lors des travaux d'aménagement, après leur réception, lesquelles devront ultérieurement en assurer la garde et la maintenance.
Pour le secteur de la Houltais, les travaux d'aménagement de la Tranche 1 commencés en 2018 et ceux de la Tranche 2 commencés en 2020, ont été réceptionnés en 2025. Ces travaux comprenaient l'ensemble des aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la ZAC, à savoir : les voiries, les réseaux, les espaces verts et espaces d'agrément, les ouvrages de gestion des eaux pluviales, et la desserte des lots et ilots par tous les réseaux. Lors des réunions de réceptions, les services et collectivités compétentes, ont constaté la conformité des ouvrages réalisés.
Le groupe GIBOIRE ayant remis, à Rennes Métropole, à la Commune et à la Collectivité Eau du Bassin Rennais l'ensemble des justifications prouvant la bonne exécution des ouvrages, il peut aujourd'hui être procédé aux transferts de propriété de ces biens et emprises foncières.
Pour la Commune de Romillé, les biens concernés par la rétrocession concernent les aménagements dédiés aux espaces de circulation piétons (y compris escaliers et passerelles), le mobilier urbain

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260907-2026_092-DE

(corbeilles, bancs, tables de pique-nique), les aires de jeux et nichoirs à insectes, ainsi que des emprises foncières en espaces verts.
La contenance totale des emprises foncières concernées, pour les deux tranches confondues, représente 17 726 m² se détaillant de la façon suivante :

ZAC DE LA HOULTAIS TRANCHE 1 ETAT PARCELLAIRE	
AC 238	2684 m²
AC 300	265 m²
AC 301	44 m²
AC 305	180 m²
AC 307	75 m²
AC 309	113 m²
AC 351	49 m²
AC 354	649 m²
AC 355	497 m²
AC 356	7074 m²
AC 358	371 m²
AC 367	404 m²
AC 368	70 m²
AC 369	50 m²
AC 370	94 m²
C 763	906 m²
C 765	62 m²
Contenance totale : 13 587 m²	

ZAC DE LA HOULTAIS TRANCHE 2 ETAT PARCELLAIRE	
C 820	328 m²
C 822	3772 m²
C 830	39 m²
Contenance totale : 4 139 m²	

Vu les procès-verbaux de remise générale d'ouvrages et leur(s) annexe(s), établis pour la ZAC multisites – Secteur de la Houltais - Tranche 1 et secteur de la Houltais - Tranche 2 ;

Considérant que les ouvrages réalisés dans le cadre de la Tranche 1 et de la Tranche 2 du secteur de la Houltais peuvent être intégrés en l'état dans le patrimoine des collectivités, chacune pour ce qui relève de sa compétence ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
- **Accepter**, pour ce qui relève du champ de compétence de la Commune, la remise des ouvrages communs décrit ci-dessus, de la ZAC de la Houltais, Tranche 1 et Tranche 2.
- **Autoriser** en conséquence M. le Maire à signer le procès-verbal de remise générale d'ouvrages et leur(s) annexe(s), pour chacune des 2 tranches de la ZAC du secteur de la Houltais, ainsi que les actes authentiques à intervenir portant transfert de propriété des emprises foncières concernées, ainsi que tout autre document se rapportant à la rétrocession.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	:	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	**0**
ABSTENTION(S)	:	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD